

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	34
Nombre de membres ayant donné pouvoir	6
Nombre de voix représentées	177

Délibération n° : **23.03.07**

Date de convocation : 28 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois

Le 9 mars à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52	X		
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	Alain ASTRUC
BOUNIOL Lionel		171/52		X	
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52		X	
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52		X	Christophe GACHE
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	Emmanuel CASTAN
COUDERC Didier		171/52	X		
DURAND Bruno		171/52		X	
DURAND Joëlle		171/52	X		
DUVERT Frédéric		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52	X		
ITIER Jean-Paul		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52	X		
MALHERBE Eric		171/52	X		
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
MERCIER Gilles		171/52	X		
ODOUL Rolland		171/52		X	
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PANTEL Frédéric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52		X	
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52		X	
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52		X	Jean-Marie BRUNET
TARDIEU René		171/52		X	
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
Déléguées des communes urbaines					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2	X		
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5		X	Daniel GIOVANNACCI
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	Christine HUGON

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

<p>EAU ET ASSAINISSEMENT</p> <p>Modification des concours financiers</p>
--

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical les modalités en vigueur de concours financiers du SDEE en matière de contrôle et d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces concours financiers sont inchangés depuis de nombreuses années et il est aujourd'hui proposé de les faire évoluer pour tenir compte :

- ✓ de l'évolution nécessaire du montant maximum de travaux éligibles ;
- ✓ de la création d'un plafond pour une partie de ces concours financiers, basé sur la population ;
- ✓ d'une augmentation de la participation du SDEE pour les conventions de prestations de cartographie des réseaux AEP et de télégestion des réseaux, afin de favoriser la mutualisation.

Les concours financiers proposés sont les suivants, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 :

Eau et Assainissement		
Nature des prestations	Concours financiers	
	Communes rurales lozériennes population < 2 000 hab. DGF	Communes rurales, CC ou EPCI* lozériens population > 2 000 hab. DGF
Travaux et prestations relatifs à : - la création de réseaux d'eau et d'assainissement - l'entretien et le dépannage de réseaux d'eau et d'assainissement - l'entretien et le dépannage d'ouvrages d'assainissement collectifs et non-collectifs - l'installation de dispositifs de télégestion - les transports d'eau potable - le relevé de compteurs	20% du montant HT des travaux	
Convention de prestations AEP et Assainissement comprenant le nettoyage et la désinfection annuels des ouvrages, des journées de technicien pour le contrôle du réseau et la gestion des plans des réseaux (avec mise à jour annuelle et accès solution web SIG mutualisée)	Dans la limite de 55 000 € HT de travaux par an , avec possibilité de lissage sur 3 ans (soit 165 000 € HT sur 3 ans)	Dans la limite de 70 000 € HT de travaux par an , avec possibilité de lissage sur 3 ans (soit 210 000 € HT sur 3 ans)
Convention pour l'entretien électromécanique des stations d'épuration (forfait annuel d'entretien préventif, hors fournitures et travaux spéciaux)	40% du montant HT des prestations	
Convention de prestations cartographiques AEP "seules" (avec mise à jour annuelle et accès solution web SIG mutualisée)	20% du montant HT des prestations	
Convention d'utilisation d'un logiciel de télégestion des réseaux d'eau et d'assainissement (forfait d'intégration d'un nouvel équipement au logiciel de télégestion et abonnement annuel)	30% du montant HT des prestations	

* pour les Communautés de Communes et EPCI, uniquement pour les travaux et prestations réalisées sur le périmètre de communes rurales.

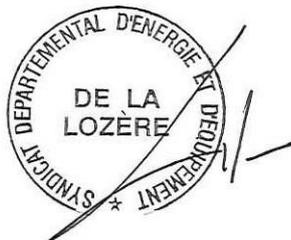
**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le projet de modification des concours financiers du SDEE concernant les travaux de contrôle et d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230309-20230307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

